

Commission « Economie et innovation »  
Rapporteuses : Séverine DUDOT, Dominique PIRIO

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Autour de Breizh Up, conforter un écosystème du financement toujours plus propice à l'émergence et à la croissance de startups contributives de la dynamique économique bretonne »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

#### 1.1. Un écosystème régional qui s'est structuré autour de Breizh Up

Dans son analyse de l'offre de financement sur le segment de la création d'entreprises innovantes, l'étude ex-ante obligatoire préalablement à la mobilisation du FEDER 2021-2027 sous forme d'instruments financiers met en avant la bonne couverture des besoins de financement par les outils déployés en Bretagne. Cette étude a permis de conforter notamment le positionnement de Breizh Up, au cœur d'un écosystème particulièrement favorable à l'émergence de sociétés innovantes en phase d'amorçage. Créée en octobre 2015, Breizh Up, le fonds de co-investissement breton, est une société au capital de 20 M€ intégralement détenu par la Région, qui bénéficie d'une aide FEDER de 16 M€. La société est présidée depuis l'origine, et à titre bénévole, par Daniel Gallou. La Région est représentée par trois élus (dont son Président) au Conseil de la stratégie qui se réunit deux fois par an pour suivre l'exécution du contrat de gestion confié, après mise en concurrence, à UI Investissements. La rémunération de cette société est encadrée par la réglementation du FEDER.

Depuis sa création, Breizh Up est devenu un acteur de référence de l'écosystème de l'amorçage en Bretagne. Il bénéficie d'un réseau étoffé de 37 partenaires régionaux et nationaux avec lesquels il a réalisé, au 31 décembre 2021, 28 investissements dans de jeunes entreprises du territoire pour un total de 11,6 M€. En complément 11,6 M€ ont été apportés par les co-investisseurs et 61,5 M€ ont été investis en fonds propres ou quasi fonds propres par d'autres investisseurs. Breizh Up joue ainsi un effet de levier significatif dans les opérations financées et contribue à apporter une solution pour conforter les premiers financements des jeunes entreprises innovantes, en améliorant et en facilitant l'intervention des acteurs privés présents sur le segment de l'amorçage.

Au regard du montant de réinvestissement nécessaire sur les participations en portefeuille et de l'objectif d'investir dans de nouvelles cibles, il apparaît indispensable de donner à Breizh Up des moyens supplémentaires pour continuer son déploiement et garder son rôle pivot dans l'écosystème du financement de la création innovante. L'étude ex ante de la nouvelle programmation FEDER a permis de modéliser le plan d'investissement de Breizh Up jusqu'en 2030 en intégrant à la fois :

- l'entrée de cinq nouvelles participations en portefeuille chaque année ;
- des opérations de réinvestissement en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> tours pour certaines lignes ;
- les perspectives de sortie (in boni ou par défaillance) et leur horizon temporel ;
- les frais de gestion de la société de gestion.

#### 1.2. Des fonds interrégionaux, facteurs d'attractivité

Deux initiatives ciblant l'amorçage devraient se déployer en 2022, toutes deux portées par des sociétés de gestion bretonnes, Go Capital à Rennes (fonds GOCA) et Epopée Gestion à Brest (fonds West Web Valley – WWV).

Prenant la suite des fonds technologiques GOCA1 et 2, GOCA3 a vocation à investir lors d'un premier tour de financement dans des sociétés innovantes en phase d'amorçage (voire en ante-crédation) présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement (santé, biotechnologies, transitions environnementale et numérique). Le fonds permettra d'accompagner une trentaine de projets innovants portés par des entreprises situées en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie, dont un nombre significatif issu de la recherche publique. Un premier tour de table de 40 à 50 M€ devrait se constituer avant la fin du premier semestre 2022, sachant que le fonds vise une taille cible de 80 à 100 M€.

Avec un cœur de cible numérique et très innovant, WWV2 réalisera au moins deux tiers de ses investissements en amorçage ou post premier tour dans le Grand Ouest (Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Pays de la Loire), mais pourra aller au-delà chercher des briques numériques dans les filières d'excellence du Grand Ouest (agriculture et agroalimentaire, distribution, fintech, cyber, médias, maritime...). Avec une taille finale de 40 à 50 M€ et un premier closing envisagé dès que 30 M€ auront été confirmés, WWV2 pourrait mobiliser Bpifrance pour 15 M€, des acteurs mutualistes du monde de la banque-assurance pour 15 M€, des investisseurs privés pour 12 M€.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne une vision stratégique pertinente par rapport aux enjeux à venir sur les domaines d'innovation prioritaires de la Bretagne grâce à des programmes d'accélération accompagnés par des réseaux entrepreneuriaux en capacité de faire émerger rapidement des technologies et des services à forte valeur ajoutée, à l'échelle nationale ou internationale.

Comme rappelé dans le bordereau, Le CESER relève positivement que le portefeuille de Breizh Up n'a pas connu de défaillance, même en 2020-2021. A l'inverse, les années de crise sanitaire et économique ont été marquées par un fort accompagnement des participations de la société de gestion, associée à la mobilisation des soutiens publics, qui ont permis de limiter les effets de la pandémie. Mais surtout, le portefeuille a montré sa forte résilience et sa capacité à générer une croissance importante. En effet, 11 sociétés ont franchi la barre symbolique du million d'euros de chiffre d'affaires (soit 41 % du portefeuille, contre 20 % en 2020) et malgré le second confinement en 2021, la grande majorité des sociétés s'inscrit en croissance très dynamique. Couvrant l'ensemble des départements bretons, les entreprises du portefeuille comptaient un effectif cumulé de 573 personnes en 2020, soit une moyenne de 20 personnes par participation. 440 emplois ont été créés par ces entreprises, principalement en Bretagne, entre 2018 et 2020.

Au-delà du retour sur investissement financier, le CESER sera particulièrement attentif à la prise en compte, au suivi et au plan d'amélioration des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) décrite dans le règlement du fonds. Dans le cadre de la remise en concurrence de la société de gestion de Breizh Up qui doit intervenir avant le 31 décembre 2023, le CESER prend en note que l'appel d'offre intégrera des critères sur la capacité du candidat à accompagner les participations sur le volet ESG. Le CESER souhaiterait ainsi connaître ces critères d'évaluation.

Par ailleurs, le CESER propose qu'un tableau de bord de la démarche ESG adoptée pour GOCA3 et WWV2 soit mis en œuvre. Il s'agit d'être en capacité d'identifier les critères les plus pertinents par rapport aux caractéristiques de l'entreprise, de les réévaluer et de les noter. Le CESER souhaiterait qu'un plan d'amélioration des critères retenus lui soit présenté annuellement.

Pour finir, le CESER souligne que l'accès au capital innovation comme levier d'attractivité du territoire doit être conforté en Bretagne.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

### Autour de Breizh Up, conforter un écosystème du financement toujours plus propice à l'émergence et à la croissance de startups contributives de la dynamique économique bretonne

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 104

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Anne RENOUARD (Coordination rurale), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gilles MARECHAL (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Agnès BARBE (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Nelly BUDET (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Frédéric BAZANTAY (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Catherine GUILLEAU (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Béatrice FRISONI (CFDT), Chantal GOSSELIN (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), David RIOU (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Julie MASSIEU (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Sylvie BOURBIGOT (Union régionale Solidaires de Bretagne), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Marion MILLO (Planning Familial), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Michelle LE ROUX (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Michèle CASU (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), André DE DECKER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Eric HITTI (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Valérie MAZAURIC (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Laetitia BOUVIER (JA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Pierre BAGEOT (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne Vivante – SEPNB), (Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Jean CABARET (Confédération paysanne)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER et souligne le rôle moteur et stratégique du Conseil Régional dans les secteurs émergents des technologies et des services à forte valeur ajoutée, à l'échelle nationale ou internationale.

Comme il est souligné dans l'avis du CESER, le portefeuille de Breizh Up n'a pas connu de casse, même en 2020 et 2021. Il est à noter que les années de crise sanitaire et économique ont été marquées par un fort accompagnement des participations de la société de gestion, associée à la mobilisation des soutiens publics, qui ont permis d'en limiter les effets négatifs.

A la crise sanitaire de la Covid 19, d'autres crises se succèdent, sanitaire, économique et sociale avec la grippe aviaire, d'équilibre du Monde avec la guerre en Ukraine et ses impacts sur l'inflation des matières premières et de l'énergie, l'emploi et la solidarité intergénérationnelle et internationale.

La CGT avait déjà souligné les ambitions affichées dans la Breizh Cop pour que les objectifs retenus aillent dans le sens de la construction d'un monde à vivre différent de l'actuel. Avec le recul, nous mesurons à quel point ce monde est fragile et l'humanité certainement plus encore. La CGT n'est pas dans un rôle unique de « lanceur d'alerte » puisque c'est une force de propositions, son plan de rupture en est le témoignage le plus récent.

Au niveau régional, sa déclaration publique et sa présence à la signature du Contrat de Plan Etat/Région témoigne aussi de sa prise en compte des réalités avec ce qui fonde les grands arbitrages devant structurer la vie des populations.

La CGT continue d'affirmer que la dynamique territoriale passe avant tout par la capacité à répondre aux besoins sociaux.

C'est pour ces raisons que la doctrine régionale de prise de participation dans des sociétés ne peut résumer son rôle comme « pompiers de service » en soutien à une économie non vertueuse. La qualité du portefeuille se vérifie avec la croissance des entreprises et de la création des emplois de qualité.

La CGT rappelle que l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques doit être la boussole d'un actionnaire exigeant et surtout de référence comme peut l'être la collectivité régionale. Ce n'est pas le monde économique des grands groupes qu'il faut copier, avec une socialisation des pertes pour privatiser les profits, mais certainement celui du service public lui-même à réinventer au nom du bien commun.

Il s'agit d'envisager des mécanismes pérennes qui permettent une réelle appropriation sociale de l'activité économique avec des principes de sobriété, de proximité, de solidarité, visant un plan d'amélioration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Notre syndicalisme est porteur d'une telle démarche au service de la démocratie en entreprise et du progrès social et environnemental.

Notre syndicalisme est porteur de nouvelles exigences pour faire société.



## Intervention de Annie SAULNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

La situation économique de la Bretagne était jusqu'en février plutôt satisfaisante comparée à la situation économique des autres régions françaises avec notamment le taux de chômage, même si cet indicateur est loin d'être le seul pour bien qualifier une situation économique, le moins élevé de France.

Cette relative bonne santé économique, toutefois perturbée par les difficultés de recrutement qui affectent fortement nos productions de biens et de services, repose à la fois sur notre secteur agricole et agroalimentaire ainsi que sur d'autres secteurs d'activité que nous pourrions qualifier de traditionnels et sur tout un ensemble d'entreprises, créées récemment, perçues comme prometteuses et qu'il convient d'accompagner par des apports en capital que les investisseurs privés ne peuvent intégralement satisfaire.

Dans ce contexte, le concours de la Région à l'augmentation de capital du fonds Breizh Up, de 20 à 30 millions d'euros en 2023, avec possibilité de 40 millions d'euros à l'horizon 2030, nous semble opportune.

Il en est de même de la souscription au capital des fonds professionnels de capital investissement que sont Go Capital Amorçage 3 et West Web Valley.

Ceci montre s'il en était besoin que le capital constitue avec le travail un élément indispensable à la création et au développement des entreprises et que ce capital doit être mobilisé en quantité suffisante, sur une durée suffisamment longue, pour créer les conditions les plus favorables à la réussite qui bénéficie à tous par les produits et emplois créés, ainsi que par les impôts et cotisations payés.

Ce capital est également très exposé au risque et il est normal, sain, logique, de l'intérêt de tous, que ce risque soit rémunéré à sa juste valeur, d'autant plus que dans nombre de cas, en cas de disparition de l'entreprise, le capital investi est totalement perdu.

Nous sommes aujourd'hui fin mars et depuis quelques semaines l'invasion de l'Ukraine par la Russie, doublée d'un rebond du COVID en Chine, expose nos entreprises à des difficultés considérables que chacun connaît ici : augmentation du prix des matières premières, augmentation du prix de l'énergie, difficultés voire ruptures d'approvisionnement, qui fragilisent déjà fortement nos exploitations agricoles, nos entreprises qu'elles soient du BTP, de l'industrie ou des services comme celles du transport de marchandises ou de voyageurs, etc.

Bref, l'ensemble de notre tissu économique est fortement fragilisé par cette situation et nous saisissons l'opportunité que nous donne ce sujet de l'accompagnement en capital des entreprises pour exprimer ici, notamment devant les représentants de la Région, la nécessité de porter la plus grande attention à la situation des entreprises bretonnes et de mobiliser quand cela s'avèrera nécessaire, tous les outils disponibles.

Je vous remercie de votre attention.